

Rentrée 2017 : lundi 4 septembre

Horaires de l'école :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h45 - 11h45	08h45 - 11h45	8h45 - 11h45	08h45 - 11h45	08h45 - 11h45
13h45 - 16h00	13h45 - 16h00		13h45 - 16h00	13h45 - 16h00

L'école ouvre ses portes **10 minutes avant** pour accueillir les élèves
Le matin de 8h35 à 8h45 et l'après-midi de 13h35 à 13h45.

Avant et après la classe, votre enfant peut bénéficier de **services périscolaires** (ALAE, cantine) gérés par le Muretain Agglo.

Vous pouvez contacter leurs services au : 05.34.46.30.30

IMPORTANT :

- Votre enfant pourra bénéficier d'**Activités Pédagogiques Complémentaires** (APC) menées par les enseignants en dehors de ces horaires ; l'école vous en informera.
- **Merci de votre ponctualité**, la classe commence aux horaires indiqués. Toute arrivée d'un élève en retard perturbe la classe et l'organisation de l'école.
- Toute **absence** doit être signalée immédiatement à la directrice.
- **Sécurité** : les conditions de sécurité autour des écoles ont évolué, c'est pourquoi nous vous demandons de limiter les attroupements aux abords de l'école et les passages dans l'école, de ne plus circuler dans les couloirs avec les poussettes (faciliter la fluidité). Plus aucun adulte "extérieur", ne doit être présent après le début des cours. Pendant les horaires scolaires tous les accès de l'école seront fermés à clé.

Cordonnées utiles

Temps scolaire	Temps péri-scolaire (ALAE)
Directrice : Mme BURGY Célya Déchargée de classe le vendredi	Directrice : Mme ADANDE Estelle
Bureau : 05.61.76.25.57	Bureau : 05.34.47.74.49 Accueil : 05.34.47.77.03 Portable : 06.26.61.78.38

Photo scolaire : mardi matin 10 octobre 2017

Protocoles médicaux :

Les enseignants n'étant pas habilités à donner des médicaments à vos enfants, même avec une ordonnance, il faut donc dans le cas où votre enfant souffre d'une maladie chronique, qui nécessite la prise de médicament à l'école, établir un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) avec le médecin scolaire le plus rapidement possible afin de déterminer les modalités de la mise en œuvre du traitement.

Vous voudrez bien informer très vite l'enseignante de la classe si votre enfant est dans ce cas.

La date de reconduction ou mise en place des protocoles avec le médecin scolaire n'a pas été encore arrêtée, elle se fera à l'école.

Assurance scolaire :

Vous devez fournir une attestation d'assurance pour cette année scolaire établissant que votre enfant est couvert en **responsabilité civile** (s'il blesse quelqu'un ou dégrade du matériel qui ne lui appartient pas, même involontairement) **et** en **individuelle accident ou dommages corporels** (s'il se fait mal tout seul sans l'intervention d'un tiers)

Calendrier vacances scolaires 2017/2018 (zone C)

Vacances de la Toussaint	Fin des cours : vendredi 20 octobre 2017 Reprise des cours : lundi 06 novembre 2017
Vacances de Noël	Fin des cours : vendredi 22 décembre 2017 Reprise des cours : lundi 08 janvier 2018
Vacances d'hiver	Fin des cours : vendredi 17 février 2018 Reprise des cours : lundi 05 mars 2018
Vacances de printemps	Fin des cours : vendredi 13 avril 2018 Reprise des cours : lundi 30 avril 2018
Vacances d'été	Fin des cours : vendredi 06 juillet 2018

A ce jour, il n'y a pas officiellement de Pont de l'Ascension.